

Demande d'Autorisation à l'Inscription en Mémoire d'Ingénieur

Demande d'Autorisation d'Inscription en Mémoire d'Ingénieur (DOCX, 126 Ko Ko)

Conditions de candidature :

- i. Être admis à l'UE "Information et Communication pour l'ingénieur".
- ii. Avoir validé toutes les UE de la formation (le candidat peut demander la dérogation de s'inscrire au mémoire d'ingénieur s'il lui reste à valider une UE et une seule. Cette UE peut être celle de management ou d'anglais ou une UE de la spécialité si le candidat l'a déjà suivie et redoublée). Dans tous les cas, la soutenance ne peut être faite qu'après la validation de toutes les UE.
- iii. Avoir une expérience professionnelle de 24 mois minimum dans la spécialité.

Procédure :

Le candidat doit remplir une demande d'autorisation à l'inscription en mémoire d'ingénieur (formulaire à télécharger ci-haut) et la déposer (ou à l'envoyer par e-mail) au Service des Affaires Etudiantes à Beyrouth (adresse : scolarite@isae.edu.lb).

Si l'autorisation est accordée, le bureau de scolarité envoie une notification au candidat.

Le candidat propose au chef du département son sujet de mémoire (qui doit normalement se dérouler dans le cadre de son activité professionnelle).

Si le sujet est acceptable, le chef du département désigne au candidat un enseignant (tuteur) pour l'encadrer.

Avec l'aide du tuteur, le candidat doit préparer et présenter au chef du département, un descriptif détaillé de son projet de mémoire (selon le formulaire téléchargeable [ici](#)).

Pour plus de détails, consulter le Guide de l'Auditeur.